REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20170131.4	**Séance du 31 janvier 2017 à 18h30** L'an **deux-mille-dix-sept** du mois de janvier le trente et un janvier le Conseil Municipal de la Commune de **SELONCOURT** s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.

NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 1er février 2017, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 25 janvier 2017 et que le nombre des membres en exercice est de 29.
Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents

Etaient excusés ayant donné procuration

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire.
M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

PROJET

OBJET : RUE GEORGES CUVIER - INTEGRATION DES PARCELLES DE TERRAIN AR 314 - AR 369 - AR 371 – DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'intégrer la rue Georges Cuvier dans le domaine public communal dont les parcelles sont désignées ci-dessous :

- AR 314 : 467 m²
- AR 369 : 1 848 m²
- AR 371 : 758 m²

La Commission mixte Urbanisme/Développement économique, réunie le 17 janvier 2017, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par…**

- décide l'intégration dans le domaine public communal des parcelles désignées ci-dessus ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 31 janvier 2017

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER